

## DEMANDE INDIVIDUELLE D'AIDE AU SUIVI DU NOUVEL EXPLOITANT

Ce formulaire, une fois complété, doit être retourné avec tous les justificatifs demandés au plus tard le 31 décembre 2017

### IDENTIFICATION DU JEUNE INSTALLE

Votre civilité : *cochez la case appropriée*  Madame  Monsieur

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance : 

--	--	--

Vous êtes installé comme agriculteur à titre principal ou secondaire depuis le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

en qualité de :  Gérant  Associé exploitant  Autres : \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

statut juridique :  Exploitation individuelle  GAEC  EARL  
 SCEA  AUTRES : \_\_\_\_\_

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--

 Portable : 

--	--	--	--	--

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

N° DE SIRET : 

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*obligatoire* APE : 

--	--	--	--	--

*obligatoire*

### PIECES A FOURNIR (obligatoires)

*Si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes au dossier, celui-ci ne pourra pas prétendre à une aide du Conseil régional.*

→ Dans tous les cas

- Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur en format IBAN de moins de 3 mois
- Le mandat ci-joint dûment rempli, daté et signé
- Certificat de conformité établi par la DDT ou, dans le cas d'une installation hors DJA, attestation d'affiliation MSA
- Contrat de prestation ou lettre de mission ou devis précisant l'objet, le montant ainsi que le nombre d'heures de prestations prévues
- Extrait Kbis de moins de deux mois

## MODALITES DE PRISE EN CHARGE

Ce dispositif permet la prise en charge partielle du suivi du nouvel exploitant installé :

- hors du cadre familial (\*)
- ou avec création d'une unité de production ou d'une nouvelle activité de production
- ou avec atelier de transformation à la ferme ou vente en circuits courts
- ou en mode de production biologique ou en cours de conversion.

(\*) Une installation hors du cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole :

- indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du Code Civil) ;
- distante d'au moins 30 km de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) au 1er degré (distance par voie terrestre mesurée à l'aide d'un logiciel de calcul des distances entre les sièges d'exploitation).

Le suivi a pour objectif de s'assurer de la viabilité de l'installation et de conforter le professionnalisme du nouvel exploitant dans la réalisation de son projet personnel. Un conseil technico-économique, juridique, fiscal ou organisationnel peut ainsi être mis en place à destination du nouvel exploitant.

### Eligibilité du porteur de projet :

Ce volet s'adresse aux porteurs de projet âgés de moins de 55 ans.

### Prestations éligibles :

Le suivi du nouvel exploitant doit permettre d'établir un diagnostic de la situation de l'exploitation, d'actualiser les éléments de son fonctionnement et d'anticiper les décisions à prendre.

Il est conduit et coordonné par un conseiller d'entreprise, avec l'appui possible d'experts.

Il comprend un déplacement minimum obligatoire sur l'exploitation pour chaque année de suivi.

Le suivi du nouvel exploitant peut se décliner sous la forme :

- d'un suivi global de l'exploitation permettant d'assurer le bon déroulement du projet initial par :
  - l'identification des difficultés et des freins dans la mise en œuvre du projet par l'analyse et le suivi d'indicateurs pertinents,
  - la vérification de la bonne réalisation des étapes du plan d'actions ou de la conversion,
  - la réaction aux événements par la mise en place des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation du projet,
  - la formulation des orientations et préconisations pour l'année suivante avec réalisation d'un ou plusieurs diagnostics complémentaires relevant du socle spécifique.
- d'un conseil technique afin de réaliser un diagnostic sur un domaine particulier ou sur une fragilité identifiée en lien avec le projet d'installation et nécessitant un conseil plus spécialisé.

Sont exclues les prestations de services qui relèvent du fonctionnement normal de l'exploitation (tenue de comptabilité, inscription au contrôle laitier, aide au montage des dossiers PAC, bilan économique, etc.) et celles qui relèvent d'obligations légales (frais d'actes, rédaction d'actes, etc.).

Trois années de suivi, réalisées dans les 4 premières années de l'installation, sont subventionnables.

### Montant de la subvention :

Taux d'aide maximum : 80% des dépenses engagées éligibles

Montant d'aide maximum : 500 € par an

Le montant de la dépense éligible est établi sur la base des dépenses de la structure prestataire conformément à la convention d'agrément.

Seuls trois années de suivi, réalisées dans les 4 premières années de l'installation, sont subventionnables.

### Modalités liées au versement de l'aide :

L'aide attribuée sera versée à la structure ayant réalisé les prestations. La structure mandatée fera l'aménagement financier nécessaire sur la facture établie, en rapport avec le montant de l'aide accordée.

Il est précisé que le versement de l'aide est conditionné à la transmission, par la structure ayant réalisé la prestation, d'un rapport d'activité annuel, conformément à la convention d'agrément signée avec le Conseil régional Grand Est.

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

- Création d'une unité de production ou d'une activité nouvelle : **préciser** : \_\_\_\_\_
- Hors cadre familial
- En mode de production biologique ou en projet de conversion à l'agriculture biologique, pour tout ou partie de l'exploitation
- Transformation à la ferme : **préciser** : \_\_\_\_\_
- Vente en circuits courts : **préciser** : \_\_\_\_\_

Date de fin de la prestation prévue pour le : \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_

## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné M \_\_\_\_\_

représentant la société exploitante \_\_\_\_\_ (si nécessaire),

- sollicite l'aide de la Région Grand Est,
- certifie que les renseignements mentionnés sur cette demande d'aide sont exacts,
- m'engage sur la compatibilité du présent projet avec les dispositions précisées ci-dessus et dans le règlement en vigueur dont je déclare avoir pris connaissance, notamment pour la partie relative aux clauses de reversement des aides.

J'ai également pris connaissance du fait :

- que **ce document doit être retourné à l'adresse suivante :**

Région Grand Est  
Direction du développement agricole et forestier  
A l'attention de Mme BERTON  
5 rue de Jéricho - CS 70441  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

- que **c'est le règlement en vigueur à la date de réception de ce dossier par les services du Conseil régional qui déterminera les conditions d'éligibilité** à une aide régionale.

**J'atteste sur l'honneur être à jour vis-à-vis des dettes fiscales et sociales, ainsi que des adhésions MSA.**

Fait à : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du demandeur

Faire précéder chaque signature de la mention : « Lu et approuvé »

**MANDAT**

Je soussigné .....

né(e) le ..... à .....

demeurant à .....

en qualité de (\*) :  Gérant       Associé exploitant       Autres :

au sein de (\*) :  Exploitation individuelle    GAEC    EARL    SCEA    AUTRES (*préciser*) :

Nom de la société : .....

**donne mandat à l'organisme désigné ci-après :**

dénomination.....

adresse : .....

N° SIRET : .....

représenté par (*joindre une copie du pouvoir*) : .....

**Pour recevoir au nom de l'exploitation susvisée l'aide au suivi du nouvel exploitant consistant en une prise en charge partielle des coûts de prestations.**

**L'organisme mandaté mentionnera sur la facture établie, le coût total de l'étude, la part restant à charge du demandeur et la part de la subvention accordée par la Région .**

*En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent contrat, celle-ci devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception aux services de la Région. Cette résiliation prendra effet huit jours après la date de réception de la résiliation.*

***Je demeure responsable de l'ensemble des engagements relatifs à l'aide précisée ci-dessus, notamment du remboursement des sommes indûment perçues.***

<p>Date et signature du demandeur</p> <p><i>A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour pouvoir »</i></p>	<p>Date et signature du prestataire</p> <p><i>A faire précéder de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation »</i></p>
---	---